

**DELIBERATION N°2020-21_25
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 26 novembre 2020

11. Dossier d'expérimentation dans les formations en santé - 2^{ème} vague

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 34 Quorum : 17 Membres présents : 10 Membres représentés : 7 Total : 17	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le dossier d'expérimentation dans les formations en santé – 2^{ème} vague.



Besançon, le 30^{ss} novembre 2020
Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 6 : dossier d'accréditation pour la licence professionnelle de préparateur en pharmacie



Annexe 1 : Organisation des enseignements théoriques et pratiques du DEUST de préparateur-technicien en Pharmacie

			SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
			Volume Horaire			Crédits	Volume Horaire			Crédits
Première Année (L1)	Volume Horaire	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS
UE 11 : Chimie, Métabolisme	40	4	40			4				
UE 12 : Anatomie, Physiologie, Pathologie Pharmacologie 1	50 Dont 30	5	50			5				
UE 13 : Pharmacotechnie 1	30	3	30			3				
UE 14 : Botanique et homéopathie 1	10	1	10			1				
UE 15 : Réglementation pharmaceutique 1	30	3	30			3				
UE 16 Préparations magistrales et conditionnement 1	40	4	40			4				
UE 21 : Anatomie, Physiologie, Pathologie Pharmacologie 2	60 Dont 30	6					60			6
UE 22 : Microbiologie, pathologie infectieuse	50	5					50			5
UE 23 : Dispensation officinale et pharmacie clinique 1	30	3					30			3
UE 24 : Botanique et homéopathie 2	10	1					10			1
UE 25 Comptabilité, management et réglementation du travail	20	2					20			2
UE 26 : Toxicologie	10	1					10			1
UE 27 Préparation magistrale et conditionnement 2	20	2					20			2
TOTAUX	400	40	200			20	200			20

			SEMESTRE 3				SEMESTRE 4			
			Volume Horaire			Crédits	Volume Horaire			Crédits
Deuxième Année (L2)	Volume horaire	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS
UE 31 : Métabolisme	20	2	20			2				
UE 32 : Pathologie, Pharmacologie 1	60	6	60			6				
UE 33 : Pharmacotechnie 2	40	4	40			4				
UE 34 : Immunologie	50	5	50			5				
UE 35 : Dispositifs médicaux	10	1	10			1				
UE 36 : Communication	10	1	10			1				
UE 37 : Informatique	10	1	10			1				
UE 41 : Pathologie, Pharmacologie 2	50	5					50			5
UE 42 : Dispensation officinale et pharmacie clinique 2	30	3					30			3
UE 43: Phytothérapie et pharmacognosie	30	3					30			3
UE 44 : Réglementation pharmaceutique 2	30	3					30			3
UE 45 : Anglais	30	3					30			3
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU).	30	3					30			3
TOTAUX	400	40	200			20	200			20

Correspondances des formations et volumes horaires

BP	DEUST (L1 et L2)
U10 : Chimie (56h) ; Biochimie (28h). <u>Total 84h</u>	UE 11 : Chimie, Métabolisme (40h) UE 31 : Métabolisme (20h) <u>Total 60h</u>
U31 : Anatomie-Physiologie (70h) U31 : Pathologie (40h) U31 : Pharmacologie (126h) <u>Total 236h</u>	UE 12 : Anatomie, Physiologie, Pathologie, Pharmacologie 1 (50h) UE 21 : Anatomie, Physiologie, Pathologie, Pharmacologie 2 (60h) UE 32 : Pathologie, Pharmacologie 1 (60h) UE 41 : Pathologie, Pharmacologie 2 (50h) <u>Total 220h</u>
U40 : Législation pharmaceutique (54h) U40 : Gestion (18h) U40 : Droit du travail (26 h) <u>Total 88h</u>	UE 15 : Réglementation pharmaceutique 1 (30h) UE 25 : Comptabilité, management et réglementation du travail (20 h) UE 44 : Réglementation pharmaceutique 2 (30h) <u>Total 80h</u>
U50 : Expression française et ouverture sur le monde -communication professionnelle (20h)	UE 36 : Communication (10h)
U33 : Travaux Pratiques de préparation et conditionnement (104h)	UE 16 : Préparations magistrales et conditionnement 1 (40h) UE 27 : Préparations magistrales et conditionnement 2 (20h) <u>Total : 60h</u>
U31 : Toxicologie (10h)	UE 26 : Toxicologie (10h)
U32 : Commentaire technique d'ordonnance (56h)	UE 23 : Dispensation officinale 1 (30h) UE 42 : Dispensation officinale 2 (30h) <u>Total 60h</u>
U20 : Galénique (72h) U34 : Reconnaissances (22h) <u>Total 94h</u>	UE 13 : Pharmacotechnie 1 (30h) UE 33 : Pharmacotechnie 2 (40h) <u>Total 70h</u>
UE10 : Immunologie (56h)	UE 34 : Immunologie (50h)
UE10 : Microbiologie (48h)	UE 22 : Microbiologie, pathologies infectieuses (50h)
U10 : Botanique (18h) U10 : Homéopathie (16h) U10 : Phytothérapie (16h) U31 : Pharmacognosie (14h) <u>Total 58h</u>	UE 14 : Botanique systématique 1 (10h) UE 24 : Botanique systématique 2 (10h) UE 43 : Phytothérapie, Pharmacognosie (30h) <u>Total 50h</u>
UE31 : Dispositif médicaux (16h)	UE 35 : Dispositifs médicaux (10h)
Nouvel enseignement	UE 37 : informatique (10h)
Nouvel enseignement	UE 45 : Anglais (préparation TOEIC) (30h)
Nouvel enseignement	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU). (30h)

Annexe 2 : Organisation des enseignements théoriques et pratiques en L3 (pharmacie d'officine et pharmacie hospitalière) Préparateur – Technicien spécialisé en Pharmacie

Année 3 (L3)- Pharmacie d'officine	Volume horaire	ECTS	SEMESTRE 5				SEMESTRE 6			
			Volume Horaire			Crédits	Volume Horaire			Crédits
			CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS
UE51 : Thérapeutiques et classes médicamenteuses	40	4	40			4				
UE52 : Pharmacie clinique et prise en charge thérapeutique du patient. : Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse (pédiatrie, gériatrie et grossesse) Suivi de l'adhésion thérapeutique, recueil de données biologiques et cliniques, recueil et structuration des données patients	60	6	60			6				
UE53 : Anglais	30	3	30			3				
UE 54-O : Communication à l'officine relation professionnel, management d'équipe, merchandising,	20	2		20		2				
UE 55-O : Accueil de la personne et sa prise en charge : Exercice coordonné CPTS, MSP, ESP, ESS, Parcours de soins et e-santé (DMP, DP, Téléconsultation et Téléssoin), sérialisation	20	2	20			2				
UE 56-O : Nutrition -diététique	30	3	30			3				
UE 61-O : Pharmacotechnie officinale : bonnes pratiques, législation et sous-traitance	10	1					10			1
UE 62-O : Thérapeutiques alternatives	10	1					10			1
UE 63-O : Dermatologie-Dermocosmétique	20	2					20			2
UE 64-O : Education thérapeutique, calendrier vaccinal, conseil thérapeutique au comptoir	40	4					10	30		4
UE 65-O : Pharmacie vétérinaire	20	2					20			2
UE 66-O : Qualité et gestion des risques, hygiène, Gestion des déchets.	20	2					20			2
UE 67-O : Dispositifs médicaux à l'officine, orthopédie, MAD, pansements	60	6					30	30		6
UE 68-O : Médication officinale	20	2					20			2
TOTAL	400	40	180	20	0	20	140	60	0	20

			SEMESTRE 5				SEMESTRE 6			
			Volume Horaire			Crédits	Volume Horaire			Crédits
Année 3 (L3) Pharmacie Hospitalière	Volume horaire	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS
UE 51 : Thérapeutiques et classes médicamenteuses	40	4	40			4				
UE 52 : Pharmacie clinique et prise en charge thérapeutique du patient. : Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse (pédiatrie, gériatrie et grossesse) Suivi de l'adhésion thérapeutique, recueil de données biologiques et cliniques, recueil et structuration des données patients	60	6	60			6				
UE 53 : Anglais	30	3	30			3				
UE 54-H : Circuit du médicament à l'hôpital : achats, réception, sérialisation, décommissionnement, gestion de stock, vigilances, gestion des risques, essais cliniques, pharmaco-économie, médicaments à statut particulier, rétrocession, parcours de soin et e-santé	60	6	60			6				
UE 55-H : Organisation et financement des hôpitaux	10	1	10			1				
UE61-H : Communication Santé Publique, Hygiène, gestion des déchets, Qualité Gestion des risques	20	2					20			2
UE62-H : Dispositifs médicaux à l'hôpital et Qualité	60	6					60			6
UE63-H : Technologies hospitalières / pharmacotechnie hospitalière : préparations stériles et non stériles, reconstitutions, contrôles. Isotechnie, Stérilisation.	60	6					60			6
UE64-H : Radiopharmacie	40	4					40			4
UE65-H : Classes médicamenteuses à l'hôpital	20	2					20			2
TOTAL	400	40	200	0	0	20	200	0	0	20

Chaque demande de création de licence professionnelle doit être accompagnée de :

- Une **lettre argumentaire** comportant les éléments suivants :
 - o *Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)*

De même que les missions des pharmaciens d'officine de ville ou hospitalière ont beaucoup évolué au cours des 20 dernières années, le métier de préparateurs en pharmacie a suivi cette évolution. Aussi, la qualité de la formation des préparateurs est un enjeu pour le système de santé qui doit s'adapter aux évolutions des officines et des pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé.

Ainsi, l'évolution de la formation des préparateurs en pharmacie (BP) et du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) est devenue une véritable urgence afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des patients, à l'évolution permanente des soins et des techniques et à la sécurisation du circuit du Médicament et des Dispositifs Médicaux en établissement de santé ou en ville.

A ce jour, alors que les échanges et les travaux sur la réingénierie des formations des professions paramédicales ont pu aboutir à leur transformation, toutes les discussions engagées sur la formation des préparateurs en pharmacie n'ont malheureusement pas pu déboucher sur leur évolution.

Dans le cadre du projet de loi « Ma santé 2022 » amendement à l'Article 1 de la proposition de loi mentionne : « *L'État peut, à titre expérimental et pour une durée de six ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.* » L'amendement cité ci-dessus représente donc un outil permettant aux universités qui le souhaitent, de reprendre et de faire évoluer le cadre de formation des préparateurs en pharmacie, en lien avec les centres de formation des apprentis et leurs autres partenaires.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) propose, en collaboration avec les organisations syndicales, une formation rénovée sur 3 années avec un grade licence. Le recensement des activités professionnelles du préparateur en pharmacie d'officine et du préparateur en pharmacie hospitalière a été récemment réactualisé par le CPNEFP en novembre 2017. Ce référentiel rénové constitue un cahier des charges de la formation initiale du préparateur en pharmacie dans le cadre de l'expérimentation.

Le grade licence permettra aux préparateurs en pharmacie de :

- maintenir un plan de carrière semblable à celui des autres professions paramédicales, notamment en ce qui concerne le niveau « master » bientôt exigible pour être cadre de santé ou formateur en Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) par exemple.
- faciliter la mobilité des professionnels dans l'espace européen.
- réorienter sa carrière (soit dans le cadre de la formation, soit dans l'exercice professionnel) grâce à des passerelles prévues par le système LMD.

- o *Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires*

Cette expérimentation de l'universitarisation de cette formation paramédicale qui s'appuie sur le CFA de l'ancienne région Franche-Comté assurant actuellement la formation au BP de préparateur. Concernant les préparateurs en pharmacie hospitalière, la formation actuellement existante la plus proches de Besançon est dispensée à Metz

- o *Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés.*

Cette expérimentation, à travers la participation du CFA est réalisée en relation étroite avec l'ensemble des pharmacies officinales de Franche-Comté. Par ailleurs, la mise sur pied de la formation des préparateurs en Pharmacie hospitalière est réalisée en étroite collaboration avec le CHU de Besançon *Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés*

Actuellement, le CFA partenaire forme environ 40 étudiants par an. Ils sont tous recrutés ensuite par les pharmacies d'officine de la région.

- o *Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filiales et bassin de recrutement, flux attendus)*

Il est donc attendu un flux de 40 étudiants par an en L1 et L2 et d'environ 10 étudiants en L3 pour chacune des 2 options

- Du **tableau des enseignements**
- Voir annexes

MAISON DE L'UNIVERSITÉ

VICE-PRESIDENT

Dossier suivi par Laurence RICQ
Vice-présidente chargée de la formation
initiale et continue
tél. (33) 03 81 66 50 04
mél. : laurence.ricq@univ-fcomte.fr

Référence à rappeler :

Besançon, le 19 novembre 2020

Le président de l'université

A

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21, rue Descartes
75 231 PARIS CEDEX 05

Objet : Soutien Création d'une licence professionnelle

Je soussigné Jacques Bahi soutient la demande de création d'une Licence professionnelle (180 ECTS) organisée en semestres, correspondant au parcours type « Préparateur - Technicien spécialisé de pharmacie » au sein de l'UFC en collaboration avec le CFA Pharmacie de Franche-Comté, dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales et de maïeutiques et de l'expérimentation dans les formations de santé (2^{ème} vague).

Le président de l'université



Jacques BAH

LICENCE PROFESSIONNELLE

Formulaire AOF – Dossier d'accréditation
ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION
Licence professionnelle

Etablissement : Université de Franche-Comté

Domaine : Sciences, technologies, Santé

Champ de formation : Biologie intégrative, santé, environnement - BISE

Niveau : LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Métier de la santé : technologie

☐ Renouvellement ☐ Restructuration ☒ Création ex-nihilo

Éléments de contexte de la formation :

Le dossier présenté ici correspond à la structure que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de l'expérimentation de l'universitarisation des professions paramédicales (Art. 39. – L'État peut, à **titre expérimental** et pour **une durée de six ans** à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de **renforcer les échanges entre les formations**, de mettre en place **d'enseignements en commun** et de favoriser **l'accès à la formation par la recherche.**)

L'UFR Santé de l'université de Franche-Comté souhaite déposer un projet dans le cadre de l'expérimentation :

- Une licence professionnelle de Préparateur-technicien spécialisé en pharmacie

Intitulés du parcours type de formation le cas échéant :

Licence professionnelle de Préparateur - Technicien spécialisé en Pharmacie

Publics concernés :

Préciser les formations (DUT, BTS, Licence) dont la LP peut constituer un débouché cohérent. Dire quels sont les dispositifs particuliers mis en place dans la LP ou en amont, pour favoriser la diversification de l'origine des étudiants

La formation sera ouverte à un public diversifié d'étudiants et notamment :

Entrées en L1

- aux bacheliers généraux
- aux bacheliers et technologique S.T.2.S. (sciences et technologies de la santé et du social)
- et aux bacheliers issus des bacs technologiques autres que ST2S et bacs professionnels après épreuve d'admission

Les étudiants sélectionnés *via* la plateforme Parcoursup seront auditionnés avant d'être recrutés, selon des prérequis préétablis. La commission de sélection sera présidée par un enseignant universitaire.

Les étudiants en L1 sont en parallèle inscrits en contrat d'apprentissage sur 2 ans permettant l'obtention du Brevet Professionnel et du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) **Préparateur - Technicien en Pharmacie** permettant l'obtention par dispense du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.

Entrée en L2 ou L3

Des passerelles internes à l'Université permettront aux étudiants d'intégrer la licence professionnelle en 2^{ème} ou 3^{ème} année pour les étudiants de la filière « santé » **MMOP** ayant respectivement validé 60 ou 120 ECTS. Pour l'intégration en L2, les candidatures seront étudiées sur dossier et avec un entretien par une commission ad hoc présidée par un universitaire.

L'intégration en L2 se fera sous réserve d'obtenir un contrat d'alternance de 2 ans conduisant à l'obtention du diplôme de Licence professionnelle.

Entrée en L3

L'intégration en L3 est ouverte aux diplômés d'un BP préparateur en pharmacie, par la voie de la validation des acquis personnels et professionnels - VAPP (examen de dossier + entretien) et sous réserve de l'obtention d'un contrat d'alternance de 1 an conduisant à l'obtention du diplôme de Licence professionnelle.

Objectifs de la formation :

Débouchés par parcours type de formation

L'objectif des parcours de licence ainsi créés est d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateurs en pharmacie d'officine et hospitalière en revalorisant les activités, en développant de nouvelles compétences et en ouvrant des possibilités d'évolution de carrières, accès aux études de santé et notamment aux études de pharmacie dans le cadre des dispositifs mis en place dans la réforme de l'accès aux études de Santé, accès au master « ingénierie de la santé »

Cette formation répond aux besoins actuels et futurs de la pharmacie d'officine et de la pharmacie hospitalière. De même que les missions des pharmaciens d'officine de ville ou hospitalière ont beaucoup évolué au cours des 20 dernières années, le métier de préparateurs en pharmacie a suivi cette évolution. Aussi, la qualité de la formation des préparateurs est un enjeu pour le système de santé qui doit s'adapter aux évolutions des officines et des pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé.

L'intitulé du « parcours type » « **Préparateur - Technicien spécialisé de pharmacie** » nouvellement créé correspond aux métiers déterminés en officine, et à l'hôpital.

Organisation de la formation :

Schéma général, portails, mutualisation des parcours types, etc.

Notre projet consiste à mettre en œuvre une formation de type **Licence professionnelle (180 ECTS) organisée en semestres**, en conservant le modèle **par alternance** en apprentissage ou professionnelle continue.

L'intitulé du « parcours type » nouvellement créé correspond aux métiers déterminés en officine, à l'hôpital : « **Préparateur - Technicien spécialisé de pharmacie** »

Avec 2 options

- L'option « Préparateur - **Technicien spécialisé de pharmacie option pharmacie officine**
- L'option « Préparateur - **Technicien spécialisé de pharmacie option pharmacie hospitalière**

Le parcours type proposé satisfait au cadre d'une part de l'expérimentation (décret 2020-553 ; arrêté du 25 juin 2020) et d'autre part de la réforme de la licence professionnelle (arrêté 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle). Le plan de formation permettra l'attribution de 120 ECTS pour la formation socle (L1 + L2) et 60 ECTS pour l'année de spécialisation (L3 officine ou L3 hôpital (pour note 1 ECTS = 6 à 10h d'enseignements et 35h de stages) (Annexes 1 et 2). Les étudiants choisiront leur parcours de L3 au plus tard en fin de L2.

Cette formation sera inscrite dans Parcoursup (L1) ou e-candidat (L2/L3), pour la sélection des étudiants dès la rentrée universitaire 2021. Cette formation est mise en œuvre en partenariat avec le CFA Pharmacie de Franche-Comté qui met en œuvre actuellement la préparation au BP de préparateur en pharmacie

En accord avec l'arrêté Licence PRO 180, les étudiants s'inscrivent dans un parcours de licence 180 ECTS en fonction de leur projet professionnel. Dans un souci de **proximité des apprentis en alternance avec les entreprises qui les emploient**, le CFA proposera aux étudiants une **formation complète** c'est-à-dire comprenant les trois années de formation (L1-L2-L3) avec une phase socle commune (DEUST=L1+L2) **et au moins une spécialisation en L3**.

Le CFA participera de façon active à l'enseignement théorique. Les professionnels du CFA participeront à parité avec les universitaires dans la préparation des examens, dans les jurys d'examens, dans la formation des maîtres de stage et dans l'encadrement et l'évaluation des projets tutorés.

Le référencement dans Parcoursup, se fera au niveau de l'Université et le recrutement des étudiants, sera réalisé par une commission de sélection présidée par un enseignant universitaire, et de façon collégiale en collaboration avec **le centre d'apprentissage (CFA)** ayant signé la convention avec l'Université de Franche Comté.

La formation expérimentée sera ainsi constituée :

- **Une L1 et L2 PRO** avec création d'un **DEUST** de 120 ECTS **Préparateur - Technicien en Pharmacie**. Ce DEUST donne dispense au Brevet Professionnel de préparateur en Pharmacie qui ouvre droit à l'exercice de la profession réglementée de « préparateur en pharmacie » et notamment la dispensation des médicaments sous contrôle effectif du pharmacien, les compétences étant acquises lors de cette phase socle.
- **Une L3 PRO correspondant au parcours type précité** avec 1/3 d'enseignements en tronc commun.

Chaque année de formation est constituée :

- d'une **formation pratique et professionnelle** comptant pour minimum 1/3 des ECTS soit 20 ECTS / an
 - o incluant 14 semaines de projets tutorés
 - o incluant la réalisation de stages en entreprises avec des objectifs pédagogiques bien définis, l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance.
 - o d'une **formation théorique (CM) et pratique (TD) 40 ECTS soit 400h/an**

Compétences communes à l'ensemble du parcours type de cette formation :

Il est préconisé d'utiliser un verbe d'action pour décrire les compétences

Compétences professionnelles transversales

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international,
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français

Le référentiel des activités et compétences datant de 1997 et revisité par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) en novembre 2017 sert de référentiel de compétences pour notre formation additionnée de nouvelles compétences attendues dans le cadre des évolutions récentes des missions tant des PUI que des pharmacies d'officine et notamment les nouvelles missions de pharmacie clinique, d'éducation thérapeutique.

La certification dans le cadre du BP de préparateur en pharmacie, reste obligatoire pour l'exercice de la profession réglementée. Afin de permettre aux titulaires du DEUST d'obtenir une dispense des examens de la certification terminale du BP, ce projet a été construit afin que toutes les compétences attendues du BP soient acquises avec le DEUST. Les équivalences de compétences sont démontrées dans l'annexe 3 du présent projet.

Effectifs :

Effectifs attendus pour une création : environ 40 étudiants par an.

Bilan de l'insertion professionnelle (si formation en renouvellement) :

Préciser les fonctions occupées par les diplômés et le type d'entreprise. Donner les caractéristiques techniques de l'enquête (taux de retour...)

Présentation de l'équipe pédagogique :

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation :
Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG-PRCE ; Indiquer leur section CNU

Statut (PR, MCF, PRAG-PRCE)	Nombre d'enseignants chercheurs ou enseignants	Section CNU
MCF	2	85
MCF	1	86
PAST	1	86
MCU-PH	1	81
PR	1	85
PU-PH	1	81

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation :

Préciser la part du volume horaire d'enseignement ; donner le nom de l'entreprise ou de l'organisme auquel l'intervenant professionnel appartient

Organisme/Entreprise	Nombre d'intervenants	Volume horaire d'enseignements effectué
CHU Besançon	2	60
CFA Pharmacie de Franche-Comté	14	820

Tous les représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation en CFA sont Pharmaciens ou préparateurs

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien :

Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, scolarité, tutorat). Préciser les équivalents temps plein mobilisés et les modalités d'organisation et de soutien.

Au niveau de l'UFR Santé, 0.5 ETP pour la scolarité seront mobilisés pour l'organisation des inscriptions et de la gestion des maîtres de stage.

Organisation pédagogique :

Organisation spécifique mise en place si différente des dispositifs généraux :

Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; utilisation de la formation à distance etc.

1) Modalités de contrôle des connaissances et validation des semestres et des diplômes

L'Université de Franche-Comté s'assure du respect des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les modalités de contrôle des connaissances seront validées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Franche-Comté. Elles reposent sur du contrôle continu en particulier en L2 et sur des examens terminaux.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Les examens terminaux de chaque semestre ont lieu dans le centre de formation, à des dates et horaires communs lorsque les parcours de licence sont identiques. Les contrôles continus, TP/ED notés sont réalisés dans le centre. Les sujets d'examen sont communs et tirés au sort à partir d'une banque de sujets.

En cas d'échec au DEUST, les étudiants devraient pouvoir avoir la possibilité de présenter les examens terminaux du BP. Aussi, les contrôles de connaissance du 2^{ème} semestre de L2 reposeront principalement sur du contrôle continu.

Validation des semestres et des diplômes ou validation des acquis professionnels

Un jury est désigné conformément à l'article L611-1 du code de l'éducation et en conformité avec l'arrêté du 6 décembre 2009-Art 13. Il est constitué pour moitié d'enseignants chercheurs universitaires et pour moitié de professionnels des secteurs concernés ou autres personnes qualifiées ayant contribué aux enseignements.

Pour la validation des acquis professionnels et des acquis de l'expérience, un jury est désigné par le président de l'université conformément à l'article L611-4 du code de l'éducation.

Les enseignements sont regroupés en ensembles cohérents d'unités d'enseignements (UE). Les UE acquises ainsi que les ECTS correspondants sont capitalisables.

Les matières au sein de chaque UE sont compensables, mais les UE ne sont pas compensables entre elles au sein d'un même semestre.

Les deux semestres de chaque année universitaire ne sont pas compensables

La délivrance du diplôme de Licence est subordonnée à la présentation par l'étudiant d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique.

Formation en contrat d'apprentissage

Décrire les dispositifs pédagogiques innovants le cas échéant :

Les enseignements de communication feront appel à des mises en situation en utilisant les locaux de la pharmacie expérimentale du CFA et les locaux du centre de simulation Pharma-Sim de l'UFR Santé. Une formation transversale sera organisée entre étudiants en Pharmacie et étudiants en Licence Pro Préparateur - Technicien en Pharmacie, afin d'initier et de favoriser les échanges interprofessionnels préfigurant l'exercice professionnel.

Volume horaire total de la formation (durée totale heures étudiants) :

Heure étudiant : 400h/an enseignement et 14 semaines de projets tutorés

Part de la formation (% du total) donnée en langue(s) étrangère(s), le cas échéant :

L'enseignement d'anglais représente 5% des enseignements

Conseil de perfectionnement : (x) OUI () NON

Préciser les modalités d'organisation et la composition du conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement de la Licence professionnelle présidé par un universitaire est composé par des enseignants responsables pédagogiques d'UE de façon paritaire entre les universitaires et les enseignants des CFA.

Font également partie de cette commission, 2 professionnel(le)s maîtres de stage et 1 étudiant(e) de chaque année d'étude

Le conseil de perfectionnement a pour missions d'apporter des éléments de réflexions et des propositions concernant :

- l'orientation de la politique d'enseignement
- l'organisation des enseignements, des stages et du contrôle des connaissances
- l'évaluation des enseignements,
- les partenariats avec d'autres établissements publics ou privés,
- toutes les affaires ayant trait à la pédagogie et au perfectionnement des pratiques d'enseignement.

Les réunions du conseil de perfectionnement ont lieu 2 à 3 fois par an avec une fréquence adaptée en fonction des besoins. Il dispose des moyens (secrétariat, salles...) et de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions.

Lieu(x) de la formation :

La formation aura lieu dans le CFA partenaire pour la majorité des enseignements de L1 et de L2 et l'UFR Santé en particulier pour la L3.

Partenariats :

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public :

Préciser si la formation est co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat. Joindre les conventions de partenariat.

non

Internationalisation des formations :

La politique d'internationalisation des formations a été décrite dans le document stratégique général. Il s'agit là de préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, etc).

Conventionnement avec une institution privée française :

Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer l'institution

Une convention sera réalisée avec le CFA partenaire :

CFA Pharmacie de Franche-Comté

- Président : Alain Cusemier
- Directeur : Michel Jassey
- Site : 50 Av. Georges Clémenceau, 25000 Besançon

Le CFA participera de façon active à l'enseignement théorique. Des professionnels du CFA participeront à parité avec les universitaires dans la préparation des examens, dans les jurys d'examens, de même que dans la formation des maitres de stage et dans l'encadrement et l'évaluation des projets tutorés. Ils assureront la gestion des contrats d'apprentissage.

Autres Partenariats :

Publics – privés.

LICENCE PROFESSIONNELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX STAGES

Licence professionnelle

Une fiche stages par parcours type

Domaine : Sciences, technologies, Santé
Niveau : LICENCE PROFESSIONNELLE
Mention : Métier de la santé : technologie
Intitulé du parcours type : Licence de Préparateur - technicien spécialisé en Pharmacie

STAGE OBLIGATOIRE :

Thématique du stage :

Durée des projets tutorés (heures) : 14 semaines/ an

1 semaine = 35 h ; 1 jour = 7 h ; 1 mois = 22 jours

Période de déroulement du stage dans l'année universitaire :

7 semaines de stages tutorés par semestre

Modalité de déroulement du stage : () Continu (x) Discontinu

Les étudiants sont présents 2 jours par semaine au CFA ou à l'Université et 3 jours par semaine en officine

Conventionnement et/ou contrats possible(s) :

- ☐ Convention de stage : NON
- ☐ Contrat de pro : OUI
- ☐ Apprentissage : OUI

Modalités d'évaluation du stage par l'établissement :

Préciser quelles sont les modalités d'évaluations par l'établissement, par la structure d'accueil, par l'étudiant

- ☐ Rapport : oui
- ☐ Soutenance : oui
- ☐ Autre :

Demande d'évaluation par la structure d'accueil : (x) Oui () Non

Exemples de missions de stages :

Gestion des risques et produits de santé

Maladies chroniques et prise en charge pharmaceutique

Données de vie réelles

Coordonnées du référent stages le cas échéant :

Délivrance, conseil et vente des produits non réglementés					
Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	Analyser et valider la recevabilité d'une demande	Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires - traiter l'information	Rechercher les éléments nécessaire à l'analyse d'une prescription ou d'une demande	Délivrer les médicaments, dispositifs médicaux et produits non réglementés	Donner les explications et recommandations accompagnant la délivrance
Matière/Module	Contenus				
Chimie métabolisme	Chimie générale				
	Chimie inorganique				
	Chimie organique				
	Biochimie	X			X
Microbiologie Immunologie Infectiologie	Microbiologie	X			X
	Immunologie	X			X
	Infectiologie et parasitologie	X	X		X
Anatomie-physiologie Pathologie Pharmacologie Toxicologie	Organisations des systèmes vivants	X			
	les différents systèmes et appareils du corps humain	X		X	X
	Méthodes et moyens d'études des maladies	X	X		
	Pathologies et affections du corps humain	X	X		X
	différentes familles de médicaments	X	X		X
	Produits responsables d'intoxication - antidotes		X		
Botanique et Homéopathie	Cellule végétale-tissus végétaux				
	Organisation du règne végétal				
	Identification				
	Répartition des végétaux				
	Influence du milieu-Influence de l'homme				
	Principes		X		X
	Législation	X	X		
	Galénique	X			
	Les préparations	X	X		X
	L'ordonnance	X			X
Phytothérapie et Pharmacognosie	Plantes à glucides				X
	Plantes à lipides				X
	Plantes à huiles essentielles				X
	Plantes à résines, oléorésines,baumes				X
	Plantes à alcaloïdes				X
	Définitions				X

	La galénique		X				
	Législation	X	X				
	Toxicité et limite de la phytothérapie		X		X		
	Le conseil		X		X		X
	Le stockage						
Dispositifs médicaux	Définitions- réglementation	X			X		
	Les différents dispositifs médicaux rencontrés en pharmacie	X			X		X
Pharmacotechnie	Opérations de mesure en officine			X	X		
	Opérations pharmaceutiques				X		
	Les voies d'administration		X		X		X
	Les différentes formes pharmaceutiques		X	X	X		X
	Excipients, adjuvants,colorants		X	X	X		
	Conservation et conditionnements des préparations			X	X		
	Aspects réglementaires et assurance qualité de la pharmacie galénique	X	X	X	X	X	
Préparations magistrales et conditionnement	Bonnes pratiques officinales						
	Connaissance du matériel						
	Manipulation						
	Etiquetage des préparations						
	Gestion de la qualité et de la documentation						
	Reconnaisances						
Réglementation pharmaceutique	Code de la Santé publique			X	X		
	Les produits commercialisés à l'officine				X		
	Les professionnels						
	L'officine de pharmacie						
	Les modalités de délivrance	X			X	X	
	Pharmacovigilance						
	La réglementation des substances vénéneuses	X				X	
	Le conseil national de l'ordre des pharmaciens						
	Autorités publiques-l'Europe						
	Législation vétérinaire	X		X	X		
	Publicité						
	Le commerçant- les différents statuts de l'entreprise						
	Rangement des produits livrés						
Réglementation du travail, management	Notions générale de droit						
	Le droit du travail						
	Notions de gestion comptable- inventaire						
	Rotation de stock						
	gestion de la commande						
	TVA						
	Facture						

	Calcul prix						
	Sortie ordonnance et tarification						
Dispensation officinale et pharmacie clinique	ouvrages-Vidal pédagogique			X	X	X	
	Analyse réglementaire	X					
	Analyse scientifique		X				
	Conseils						X
Communication	Relations et communications interpersonnelles						X

Annexe 3 :Tableau des correspondances référentiel des compétences / programme

[illegible]

[illegible]

[illegible]



Gestion des commandes et de l'espace de vente - Gestion administrative

[illegible]

x		x				
x		x				
		x				
		x				
x						
			x			
				x		
				x		
x						
				x		
				x		
		x				
			x			
	x					
x	x	x				
			x			
			x			

			x			
					x	x

**Tableau des correspondances
référentiel des compétences / programme**

Matière/Module	Contenus	BLOC 1						BLOC 2	BLOC 3
		Compétence 1	Compétence 2	Compétence 3	Compétence 4	Compétence 5	Compétence 6		
		Réceptionner et stocker les produits alimentaires et non alimentaires	Réaliser les opérations préliminaires sur les produits alimentaires						
Technologies professionnelles	Réception des marchandises	X							
Technologies professionnelles	Rangement des marchandises dans les zones appropriées	X							
Technologies professionnelles	Maintien en ordre des zones de stockage	X							
	Renseignement et transmission des documents								
Hygiène	de traçabilité	X	X	X	X	X	X		

1- Renseigner les compétences visées dans le **référentiel de compétences**

2- Indiquer les modules **du programme de formation** qui contiennent des éléments permettant d'acquérir les compétences

3- Indiquer les contenus **du programme de formation** permettant d'acquérir les compétences

4- Matérialiser par "X" le rapprochement du contenu de **programme** avec le **référentiel** de compétences. "Quel élément du programme permet d'acquérir cette compétence". Plusieurs éléments du programme peuvent répondre à une compétence et inversement.

MAISON DE L'UNIVERSITÉ

VICE-PRESIDENT

Dossier suivi par Laurence RICQ
Vice-présidente chargée de la formation
initiale et continue
tél. (33) 03 81 66 50 04
mél. : laurence.ricq@univ-fcomte.fr

Référence à rappeler :

Besançon, le 19 novembre 2020

Le président de l'université

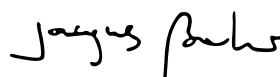
A

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21, rue Descartes
75 231 PARIS CEDEX 05

Objet : Soutien Création d'une licence professionnelle

Je soussigné Jacques Bahi soutient la demande de création d'une Licence professionnelle (180 ECTS) organisée en semestres, correspondant au parcours type « Préparateur - Technicien spécialisé de pharmacie » au sein de l'UFC en collaboration avec le CFA Pharmacie de Franche-Comté, dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales et de maïeutiques et de l'expérimentation dans les formations de santé (2^{ème} vague).

Le président de l'université



Jacques BAH



PROPOSITION D'EXPERIMENTATION DE L'UNIVERSITARISATION DE LA FORMATION DES PREPARATEURS EN PHARMACIE

dans le cadre d'une

Licence Professionnelle 180 ECTS de Préparateur-Technicien spécialisé en Pharmacie

De même que les missions des pharmaciens d'officine de ville ou hospitalière ont beaucoup évolué au cours des 20 dernières années, le métier de préparateurs en pharmacie a suivi cette évolution. Aussi, la qualité de la formation des préparateurs est un enjeu pour le système de santé qui doit s'adapter aux évolutions des officines et des Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) des établissements de santé.

L'évolution de la formation des préparateurs en pharmacie (BP) et du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) est devenue une véritable urgence afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des patients, à l'évolution permanente des soins et des techniques et à la sécurisation du circuit du Médicament et des Dispositifs Médicaux en établissement de santé ou en ville.

A ce jour, alors que les échanges et les travaux sur la réingénierie des formations des professions paramédicales ont pu aboutir à leur transformation, toutes les discussions engagées sur la formation des préparateurs en pharmacie n'ont malheureusement pas pu déboucher sur leur évolution.

Dans le cadre du projet de loi « Ma santé 2022 » amendement à l'Article 1 de la proposition de loi mentionne : « *L'État peut, à titre expérimental et pour une durée de six ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.* » L'amendement cité ci-dessus représente donc un outil permettant aux universités qui le souhaitent, de reprendre et de faire évoluer le cadre de formation des préparateurs en pharmacie, en lien avec les centres de formation des apprentis et leurs autres partenaires.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) propose, en collaboration avec les organisations syndicales, une formation rénovée sur 3 années avec un grade licence. Le recensement des activités professionnelles du préparateur en pharmacie d'officine et du préparateur en pharmacie hospitalière a été récemment réactualisé par le CPNEFP en novembre 2017. Ce référentiel rénové constitue un cahier des charges de la formation initiale du préparateur en pharmacie dans le cadre de l'expérimentation.

Le grade licence permettra aux préparateurs en pharmacie de :

- maintenir un plan de carrière semblable à celui des autres professions paramédicales, notamment en ce qui concerne le niveau « master » bientôt exigible pour être cadre de santé ou formateur en Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) par exemple.
- faciliter la mobilité des professionnels dans l'espace européen.
- réorienter sa carrière (soit dans le cadre de la formation, soit dans l'exercice professionnel) grâce à des passerelles prévues par le système LMD.

1) Université porteuse du projet et établissements partenaires :

Le dossier est présenté par l'**Université de Franche-Comté, UFR Santé**

L'établissement partenaire au projet dans le cadre d'une convention bipartite est :

CFA Pharmacie de Franche-Comté

- Président : Alain Cusemier
- Directeur : Michel Jassey
- Site : 50 Av. Georges Clémenceau, 25000 Besançon

2) Date de mise en œuvre de l'expérimentation et durée prévue

*Est programmée pour la rentrée universitaire 2021 :

La mise en place de la 1^e année de la licence professionnelle (L1 PRO) nouvellement créée, en partenariat avec le CFA Pharmacie de Franche-Comté

*Sont programmées pour la rentrée universitaire 2022 :

-La mise en place de la 2^e année de la licence professionnelle (L2 PRO) nouvellement créée, en partenariat avec le CFA Pharmacie de Franche-Comté

-La mise en place de l'option « pharmacie hospitalière » de la 3^e année (L3 PRO) nouvellement créée en partenariat avec le CFA Pharmacie de Franche-Comté

-La mise en place de l'option « pharmacie officine » de la 3^e année (L3 PRO), nouvellement créée en partenariat le CFA Pharmacie de Franche-Comté

*Fin de l'expérimentation : au terme de l'année universitaire 2026 conformément au décret 2020-553 du 11 mai 2020.

3) Exposé du projet d'expérimentation :

Notre projet consiste à mettre en œuvre une formation de type **Licence professionnelle (180 ECTS) organisée en semestres**, en conservant le modèle **par alternance** en apprentissage ou formation initiale ou professionnelle continue.

Cette licence professionnelle s'inscrit dans la mention : Métier de la santé : technologie

Cette formation répond aux besoins actuels et futurs de la pharmacie d'officine et de la pharmacie hospitalière.

L'intitulé du « parcours type » nouvellement créé correspondent aux métiers déterminés en officine, à l'hôpital : « **Préparateur - Technicien spécialisé de pharmacie** »

Avec 2 options

- L'option « Préparateur - **Technicien spécialisé de pharmacie option pharmacie officine** »
- L'option « Préparateur - **Technicien spécialisé de pharmacie option pharmacie hospitalière** »

Les parcours types proposés satisfont au cadre d'une part de l'expérimentation (décret 2020-553 ; arrêté du 25 juin 2020) et d'autre part de la réforme de la licence professionnelle (arrêté 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle). Le plan de formation permettra l'attribution de 120 ECTS pour la formation socle (L1 + L2) et 60 ECTS pour l'année de spécialisation (L3 officine ou L3 hôpital (pour note 1 ECTS = 6 à 10h d'enseignements et 35h de stages).

La formation expérimentée sera ainsi constituée :

- **Une L1 et L2 PRO** communes aux deux parcours de licence avec création d'un **DEUST « préparateur-technicien en Pharmacie »** de 120 ECTS. Ce DEUST donne dispense au Brevet Professionnel de préparateur en Pharmacie qui ouvre droit à l'exercice de la profession réglementée de « préparateur en pharmacie » et notamment la dispensation des médicaments sous contrôle effectif du pharmacien, les compétences étant acquises lors de cette phase socle.
- **Une L3 PRO correspondant au parcours type précité** avec 1/3 d'enseignements en tronc commun.

Chaque année de formation est constituée :

- d'une **formation pratique et professionnelle** comptant pour minimum 1/3 des ECTS soit 20 ECTS / an incluant 14 semaines de projets tuteurés. Cette formation inclura la réalisation de stages en entreprises avec des objectifs pédagogiques bien

définis, l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance.

-d'une **formation théorique (CM) et pratique (TD) 40 ECTS soit 400h/an**

Le référentiel des activités et compétences datant de 1997 et revisité par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) en novembre 2017 (annexe 1) sert de référentiel de compétences pour notre formation additionnée de nouvelles compétences attendues dans le cadre des évolutions récentes des missions tant des PUI que des pharmacies d'officine et notamment les nouvelles missions de pharmacie clinique, d'éducation thérapeutique.

La formation intègre une contribution pédagogique universitaire pour chacune des 3 années. Cette contribution universitaire est fixée à 30% des enseignements répartis comme suit : 20% de la totalité des enseignements de L1, 20% de la totalité des enseignements de L2 et 50% de la totalité des enseignements L3. Cette répartition tient compte de **l'existant dans les établissements partenaires ainsi que de l'expertise et la plus-value universitaire** et cela assure la pratique de l'anglais et la formation à la recherche. Ainsi, les enseignements articulent et intègrent enseignements théoriques (CM), pratiques (TD/TP), mises en situation professionnelle, apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques professionnels, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tuteurés individuels ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.

Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, et des chargés d'enseignement exerçant leur activité professionnelle principale dans le secteur correspondant à la licence professionnelle. Particulièrement, certains enseignements de la L3 Hôpital seront assurés par un praticien hospitalo-universitaire et des praticiens hospitaliers.

Les enseignements, notamment les enseignements universitaires, peuvent être organisés à distance et recourir aux technologies numériques.

Le plan de formation prévoit également une intégration possible en L2 PRO pour les reçus-collés à l'issue de la première année des études de santé (PASS).

Les responsables de la formation étudieront au cas par cas les intégrations dans le cursus de candidats issus d'autres formations en santé.

L'objectif du parcours de licence ainsi créé est d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateurs en pharmacie d'officine et hospitalière en revalorisant les activités, en développant de nouvelles compétences et en ouvrant des **possibilités d'évolution de carrières**, accès aux études de santé et notamment aux études de pharmacie dans le cadre des dispositifs mis en place dans la réforme de l'accès aux études de Santé, accès au master « ingénierie de la santé »

4) Programmes de formation :

Les deux premières années de la licence professionnelle représentent la phase socle de la formation. (cf annexe 1)

Lors de la constitution du programme pédagogique de cette phase socle, une attention particulière a été portée sur l'équivalence, avec le programme de formation et les compétences attendues du brevet de préparateur en pharmacie (annexe 3) existant afin, d'une part, de permettre aux titulaires du DEUST d'obtenir la dispense de BP et, d'autre part, de faciliter et rendre cohérent l'inscription de candidats titulaires du BP directement en L3 dans le cadre d'une procédure de validation des acquis professionnels (VAP).

Les enseignements ont été regroupés en Unités d'Enseignements (UE) cohérentes afin de permettre les compensations des notes au sein d'une même UE.

Ainsi la L1 est composée :

- d'une présentation interactive du métier de préparateur en pharmacie et de technicien en pharmacie reprenant les différentes activités, dans les différents lieux d'exercice, pour motiver les étudiants, et favoriser leur réflexion sur leur orientation professionnelle.
- d'un enseignement théorique des disciplines supports en présentiel et/ou non présentiel reprenant les enseignements du BP en pharmacie regroupés dans le cadre d'UE thématiques en lien avec des intitulés des études de santé (PASS) et notamment des études de pharmacie.
- une approche d'enseignements intégrés (anatomie, physiologie, pathologies, pharmacologie et pharmacie clinique et thérapeutique) et illustrés par des cas concrets, sur des pathologies nécessitant un diagnostic et une prescription médicale et sur des pathologies relevant du conseil ou de la dispensation sur protocole.
- un enseignement sur la pratique, à l'école (CFA) ou à l'université (découverte des instruments de mesure, conditionnement et étiquetage des médicaments)
- un enseignement pratique au cours des stages en pharmacie d'officine ou en pharmacie à usage intérieur (PUI).

La L2 propose :

- la suite des disciplines supports : immunologie, microbiologie, botanique-phytothérapie-homéopathie, dispositifs médicaux...
- sous forme d'enseignements intégrés : l'anatomie, la physiologie, les pathologies et thérapeutiques cardio-vasculaire, rénal et génital, digestif, nerveux, endocrinien, dermatologique, ophtalmologique.
- une présentation interactive du métier de préparateur (niveau 2) pour maintenir la motivation des étudiants
- un enseignement sur la pratique, à l'école, (pour illustrer la théorie grâce à des enseignements par simulation (pharmacie école, en utilisant les outils numériques de mise en situation, jeux de rôles, en salle de TP, pour se former aux préparations de médicaments, reconnaissance de plantes, de poudres et de liquides)
- un enseignement pratique au cours des stages en pharmacie d'officine ou en PUI
- un enseignement d'anglais pharmaceutique

Tous les diplômés devront valider l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), nécessaire pour l'exercice de certaines professions de santé. (Circulaire DHOS/P1 no 2007-453 du 31 décembre 2007)

La L3 de spécialisation prépare aux activités spécifiques des officines, des pharmacies à usage intérieur des établissements de santé, ou de l'industrie pharmaceutique et cosmétique.

OFFICINE : Communication à l'officine, relation professionnel, management d'équipe, merchandising, accueil de la personne et sa prise en charge : exercice coordonné CPTS, MSP, ESP, ESS, parcours de soins et e-santé (DMP, DP, téléconsultation et télésoin), sérialisation, nutrition, diététique, pharmacotechnie officinale : bonnes pratiques, législation et sous-traitance, thérapeutiques alternatives, dermatologie, dermocosmétique, éducation thérapeutique, calendrier vaccinal, conseil thérapeutique au comptoir, pharmacie vétérinaire, qualité et gestion des risques, hygiène, gestion des déchets, dispositifs médicaux à l'officine, orthopédie, MAD, pansements, médication officinale, thérapeutiques et classes médicamenteuses, pharmacie clinique et prise en charge thérapeutique du patient. : prévention de l'iatrogénie médicamenteuse (pédiatrie, gériatrie et grossesse), suivi de l'adhésion thérapeutique, recueil de données biologiques et cliniques, recueil et structuration des données patients, anglais.

HOPITAL : Circuit du médicament à l'hôpital : achats, réception, sérialisation, décommissionnement, gestion de stock, vigilances, gestion des risques, essais cliniques, pharmaco-économie, médicaments à statut particulier, rétrocession, parcours de soin et e-santé, organisation et financement des hôpitaux, communication santé publique, hygiène, gestion des déchets, qualité gestion des risques, dispositifs médicaux à l'hôpital et qualité, technologies hospitalières, pharmacotechnie hospitalière : préparations stériles et non stériles, reconstitutions, contrôles. isotechnie, stérilisation, radiopharmacie, classes médicamenteuses à l'hôpital, thérapeutiques et classes médicamenteuses, pharmacie clinique et prise en charge thérapeutique du patient. : prévention de l'iatrogénie médicamenteuse (pédiatrie, gériatrie et grossesse), suivi de l'adhésion thérapeutique, recueil de données biologiques et cliniques, recueil et structuration des données patients, anglais.

Parcours de formation prévoyant des périodes communes à plusieurs filières :

1/3 des enseignements de la L3 (pharmacie clinique, DM, assurance qualité, gestion de risques, vigilances, travail en équipe, communication, recherche) seront communs aux étudiants des filières officine et hôpital afin de permettre aux étudiants de changer de spécialisation le cas échéant.

Une mutualisation de certains enseignements spécialisés de L3 pourra être mise en place avec ceux des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), voire des pharmaciens pour favoriser les échanges interprofessionnels ultérieurs.

Stage de pratique professionnelle et travail personnel de l'étudiant.

En complément de l'enseignement théorique décrit ci-dessus, les étudiants devront suivre un stage de « pratique professionnelle » permettant l'obtention de 20 ECTS par année universitaire sur les 60 ECTS qu'elle comporte.

Cet enseignement pratique est organisé de la façon suivante :

1) Réalisation chaque semestre d'un stage d'une durée équivalente à 7 semaines avec projets tutorés dans une entreprise pharmaceutique (officine, hôpital).

Les objectifs pédagogiques et l'évaluation des compétences acquises lors de ces stages seront réalisés par l'université selon les mêmes modalités que pour les stages de pratique professionnelle des étudiants en pharmacie. Chaque stage validé permet l'obtention de **7 ECTS** (1 ECTS pour 35h de travail).

Les modalités de validation des stages sont les suivantes :

- rendu d'un **portfolio d'acquisition de compétences pratiques**, validé par le maître de stage, accompagné d'une appréciation et d'une note du maître de stage.
- **examen de stage semestriel.**

2) Réalisation de travaux personnels encadrés au cours de l'année universitaire :

- a. pour les étudiants en L1, d'un **travail personnel encadré par semestre** (TPE, recherche bibliographique et synthèse sur une thématique pharmaceutique choisie par l'étudiant après accord du responsable pédagogique de l'université), soit 2x3 ECTS sur l'année.
- b. pour les étudiants en L2 d'une **communication affichée** (poster) (3 ECTS) au semestre 1 et d'une **présentation orale** (type power point) au semestre 2 (3 ECTS)
- c. pour les étudiants en L3 d'un **projet tutoré de « recherche pratique »** en concertation avec le maître de stage avec production d'un **mémoire et présentation orale** (NB : le projet tuteuré sera réalisé sur l'ensemble de l'année universitaire, évalué et crédité sur le deuxième semestre), soit 6 ECTS.

Dans le cadre de la formation en alternance, les apprentis réaliseront les périodes de stage nécessaires à l'acquisition des ECTS correspondant pendant la période de travail en entreprise définie dans leur contrat d'apprentissage. Les maîtres de stage, devront avoir au moins un an d'expérience professionnelle, ils seront invités à une journée de formation/information comptant dans la Formation Continue (journée éventuellement en distanciel).

Les maîtres de stage agréés par la faculté pour l'accueil des étudiants en pharmacie, le seront également pour les étudiants de la licence professionnelle (pharmaciens hospitaliers, pharmaciens officinaux) et pourront ainsi accueillir les étudiants venant de la filière santé (L1 santé) pour leur entrée en L2. A l'hôpital, les préparateurs en pharmacie hospitalière ayant au moins 3 années d'expérience pourront être désignés « maître de stage » par la faculté, après accord de leur chef de service.

Un guide de stage sera mis à leur disposition.

5) Organisation de la formation sur le territoire d'expérimentation

Cette formation sera inscrite dans Parcoursup (L1) ou e-candidat (L2/L3), pour la sélection des étudiants pour la rentrée universitaire 2021.

En accord avec l'arrêté Licence PRO 180, les étudiants s'inscrivent dans un parcours avec option de licence 180 ECTS en fonction de leur projet professionnel. Dans un

souci de **proximité des apprentis en alternance avec les entreprises qui les emploient**, le CFA proposera aux étudiants une **formation complète** c'est-à-dire comprenant les trois années de formation (L1-L2-L3).

6) Conditions d'admission dans la formation

Le référencement dans Parcoursup, se fera au niveau de l'Université et le recrutement des étudiants, sera réalisé par une commission de sélection présidée par un enseignant universitaire, et de façon collégiale en collaboration avec **le CFA** ayant signé la convention avec l'Université de Franche-Comté

Une double inscription (CFA + Université de Franche-Comté /UFR Santé, Département de pharmacie) est obligatoire.

L'étudiant devra s'inscrire à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

La formation sera ouverte à un public diversifié d'étudiants et notamment :

Pour la L1

- aux bacheliers généraux
- aux bacheliers et technologique S.T.2.S.- sciences et technologies de la santé et du social)
- et aux bacheliers issus des bacs technologique autres que ST2S et bacs professionnels après épreuve d'admission

Les étudiants sélectionnés *via* la plateforme Parcoursup seront auditionnés avant d'être recrutés, selon des prérequis préétablis. La commission de sélection sera présidée par un enseignant universitaire.

L'effectif par centre de formation et par type de bachelier est défini avant chaque campagne Parcoursup pour chaque CFA, en lien avec l'université.

Les étudiants en L1 sont en parallèle inscrits en contrat d'alternance sur 2 ans permettant l'obtention du Brevet Professionnel et du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) **Préparateur - Technicien en Pharmacie** permettant l'obtention par dispense du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.

Pour la L2

Des passerelles internes à l'Université permettront aux étudiants d'intégrer la licence professionnelle en 2^{ème} ou 3^{ème} année pour les étudiants de la filière « santé » **MMOP** ayant respectivement validé 60 ou 120 ECTS. Pour l'intégration en L2, les candidatures seront étudiées sur dossier et avec un entretien par une commission ad hoc présidée par un universitaire.

L'intégration en L2 se fera sous réserve d'obtenir un contrat d'alternance de 2 ans conduisant à l'obtention du diplôme de Licence professionnelle.

Pour la L3

L'intégration en L3 est ouverte aux diplômés d'un BP préparateur en pharmacie, par la voie de la validation des acquis personnels et professionnels - VAPP (examen de dossier + entretien) et sous réserve de l'obtention d'un contrat d'alternance de 1 an conduisant à l'obtention du diplôme de Licence professionnelle.

7) Modalités de contrôle des connaissances et validation des semestres et des diplômes

L'Université Franche-Comté s'assure du respect des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les modalités de contrôle des connaissances seront validées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Franche-Comté. Elles reposent sur du contrôle continu en particulier en L2 et sur des examens terminaux.

En cas d'échec au DEUST, les étudiants devraient pouvoir avoir la possibilité de présenter les examens terminaux du BP. Aussi, les contrôles de connaissance du 2^{ème} semestre de L2 reposeront principalement sur du contrôle continu.

Validation des semestres et des diplômes ou validation des acquis professionnels

Un jury est désigné conformément à l'article L611-1 du code de l'éducation et en conformité avec l'arrêté du 6 décembre 2009-Art 13. Il est constitué pour moitié d'enseignants chercheurs universitaires et pour moitié de professionnels des secteurs concernés ou autres personnes qualifiées ayant contribué aux enseignements.

Pour la validation des acquis professionnels et des acquis de l'expérience, un jury est désigné par le président de l'université conformément à l'article L611-4 du code de l'éducation.

Les enseignements sont regroupés en ensembles cohérents d'unités d'enseignements (UE). Les UE acquises ainsi que les ECTS correspondants sont capitalisables.

Les matières au sein de chaque UE sont compensables, mais les UE ne sont pas compensables entre elles au sein d'un même semestre.

Les deux semestres de chaque année universitaire ne sont pas compensables

8) Évaluation de la formation

Évaluation interne :

En accord avec la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation et d'évolution sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formation, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement. Le conseil de perfectionnement de la Licence professionnelle présidé par un universitaire est composé d'enseignants responsables pédagogiques d'UE de façon paritaire entre les universitaires et les enseignants du CFA.

Font également partie de cette commission, 2 professionnel(le)s maîtres de stage et 1 étudiant(e) de chaque année d'étude

Le conseil de perfectionnement a pour missions d'apporter des éléments de réflexions et des propositions concernant :

- l'orientation de la politique d'enseignement
- l'organisation des enseignements, des stages et du contrôle des connaissances

- l'évaluation des enseignements,
- les partenariats avec d'autres établissements publics ou privés,
- toutes les affaires ayant trait à la pédagogie et au perfectionnement des pratiques d'enseignement.

Les réunions du conseil de perfectionnement ont lieu 2 à 3 fois par an avec une fréquence adaptée en fonction des besoins. Il dispose des moyens (secrétariat, salles...) et de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein de l'équipe pédagogique, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou de la structure en faisant office.

Les critères d'évaluation de l'expérimentation et de la formation incluront :

- Le suivi des flux de cohortes d'étudiants tout au long du cycle de licence et au-delà (ex : masters...)
- L'accueil et l'accompagnement des bacheliers technologiques
- La mixité des publics au sein des parcours
- Les passerelles entre les différents parcours
- L'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants
- Les taux de réussite
- L'insertion professionnelle des étudiants diplômés